



SOCOTEC BELGIUM ASBL

75/10

141 / 540			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT	existante	
N° de rapport : 2.3/16.38.16/04			
Concerne : a contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : a maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Centicohecu Sellist			
Personne sur place :code EAN de l'installation :	d		
Personne sur place :	4162	Viller o	Lex To
Date de visite 26/09/16 Date d'émission 26/09/26 Références clier	t: Na		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ☑ 276 bis et dérogations ☑ 271 bis	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation Protection générale du branche 3N400 V 3x230V 2x230V 1N400V Nombre de tableaux : In Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		uits terminaux :	
	Fa switze	D	n.a. ou
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs	X	12	
Mesures de protection contre les contacts unects Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		X	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	\ 		V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		1
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	16	X	
Résistance de dispersion de la prise de terre PAS MOSSAR A LE		X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	de l'agent SO	COTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes :			
Voer ANNEXE	TA 15 1000 SA 15 S 	e terni dane e esses u pensancia e e sosses u o uga go	
THE LIBERTS OF A TOMORE SERVICE OF SOME SERVICES.			
REPORTS CONTRACTOR AND			
			70
Conclusion:			AP/
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con de délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiq	ue est à effectuer	dans SOCO
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémenta ature de l'acte	aire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le

Nom et visa de l'inspecteur :

même organisme en vue de completer le dossier.

SOCOTIC

Nom et visa du demandeur pour réception :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB

Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 – inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0045 23/160916/04	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	9
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	3
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	11
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	lu
 Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	(
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	(
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	on
If the sence cle Sechionnen de Tene & period	RAP/
60V/ X Vulabren de plan etertique man	SOCOTEC
ne pouvous ditensiones les Tennals et alor	1
scort de certains chais.	nexe BT01(fr)/0609-V1
SON CHI FFARO	1(fr)/060
Www.certigreen.be	19-V1
Tél. 0471/580.708	1/1

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION